



Eurogroupe

044123/EU XXVI. GP  
Eingelangt am 23/11/18

**Bruxelles, le 22 novembre 2018  
(OR. en)**

**EG 44/18**

**EUROGROUP 44  
ECOFIN 1110  
UEM 378**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	21 novembre 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2018) 8027 final
Objet:	AVIS DE LA COMMISSION du 21.11.2018 relatif au projet de plan budgétaire de la Slovaquie
Pièce jointe:	C(2018) 8027 final

---

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2018) 8027 final.

---



Bruxelles, le 21.11.2018  
C(2018) 8027 final

**AVIS DE LA COMMISSION**

**du 21.11.2018**

**relatif au projet de plan budgétaire de la Slovaquie**

{SWD(2018) 527 final}

## AVIS DE LA COMMISSION

du 21.11.2018

### relatif au projet de plan budgétaire de la Slovaquie

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Le règlement (UE) n° 473/2013 définit des dispositions tendant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires dans la zone euro, afin d'assurer la cohérence entre les budgets nationaux et les orientations en matière de politiques économiques formulées dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance et du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques.
2. L'article 6 du règlement (UE) n° 473/2013 prévoit que les États membres soumettent chaque année à la Commission et à l'Eurogroupe, au plus tard le 15 octobre, un projet de plan budgétaire présentant les principaux aspects de la situation budgétaire des administrations publiques et de leurs sous-secteurs pour l'année suivante.

#### CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA SLOVAQUIE

3. Sur la base du projet de plan budgétaire pour 2019 présenté par la Slovaquie le 10 octobre 2018, la Commission a adopté l'avis suivant conformément à l'article 7 du règlement (UE) n° 473/2013.
4. La Slovaquie relève du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance. Le 13 juillet 2018, le Conseil a recommandé à la Slovaquie de veiller à ce que le taux de croissance nominal des dépenses publiques primaires nettes n'excède pas 4,1 % en 2019, ce qui correspond à un ajustement structurel annuel de 0,5 % du PIB en vue de la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme de -0,5 % du PIB.
5. Selon les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, l'économie slovaque devrait croître de 4,0 % en 2018 et de 4,1 % en 2019. Le scénario macroéconomique qui sous-tend le projet de plan budgétaire est globalement conforme aux prévisions de l'automne 2018 de la Commission. Il prévoit une croissance économique globale de 4,1 % en 2018 et de 4,5 % en 2019. Selon les deux prévisions, la consommation privée devrait demeurer le principal moteur de la croissance. Contrairement au scénario de la Commission, le projet de plan budgétaire table sur une contribution plus importante des exportations nettes à la croissance globale au cours des deux années. Dans l'ensemble, les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire semblent plausibles pour 2018 et optimistes pour 2019. La Slovaquie satisfait à l'obligation prévue par le règlement (UE) n° 473/2013, le projet de plan budgétaire se fondant sur des prévisions macroéconomiques approuvées par un organisme indépendant. Dans leur approbation, deux des six membres votants ont toutefois qualifié ces prévisions d'optimistes.
6. Le projet de plan budgétaire vise un solde des administrations publiques de -0,6 % du PIB en 2018, qui devrait diminuer pour s'établir à -0,1 % du PIB en 2019. Le solde structurel recalculé devrait rester inchangé en 2018, au niveau du déficit de l'année précédente, soit -0,9 % du PIB, avant de se tasser légèrement pour s'établir à -0,8 %

du PIB en 2019<sup>1</sup>. Les prévisions de l'automne 2018 de la Commission prévoient également un solde des administrations publiques de -0,6 % du PIB en 2018, suivi d'un solde de -0,3 % du PIB en 2019, ce qui correspond à une réduction du déficit légèrement moins marquée que celle visée dans le projet de plan budgétaire. Selon les prévisions de l'automne 2018 de la Commission, le solde structurel devrait suivre une trajectoire très similaire à celle prévue par le projet de plan budgétaire, avec une légère amélioration du solde budgétaire structurel, passant de -0,9 % du PIB en 2017 à -0,8 % du PIB en 2018, ce déficit se maintenant en 2019. Les différences mineures entre les prévisions sont principalement dues à des différences entre les hypothèses relatives au profil de l'utilisation des fonds de l'Union et à un moindre impact présumé des mesures discrétionnaires en matière de recettes en 2019 dans les prévisions de l'automne 2018 de la Commission.

7. Le projet de plan budgétaire présente plusieurs mesures pour 2019, tant pour le volet «recettes» que pour le volet «dépenses» du budget. Pour 2019, des mesures visant à accroître les recettes à hauteur de 0,7 % du PIB sont envisagées. Il s'agit notamment de l'introduction d'un prélèvement sur les chaînes de vente au détail et de mesures liées aux preuves de vente électroniques en ligne, ainsi que de la suppression de l'allocation d'assurance maladie pour les employeurs. Le projet de plan budgétaire ne mentionne pas de nouvelles mesures ayant une incidence sur la pression fiscale sur le travail. En ce qui concerne les dépenses, le projet de plan budgétaire définit pour 2019 des mesures essentiellement expansionnistes, qui correspondent à une différence de 0,9 % du PIB par rapport au scénario de politiques inchangées. Les principales mesures sont des dépenses plus élevées pour les rémunérations du secteur public ainsi qu'une hausse de la consommation intermédiaire à titre de réserve pour tenir compte des répercussions des nouvelles législations. Les différences par rapport aux prévisions de l'automne 2018 de la Commission sont mineures. En ce qui concerne les dépenses, ces prévisions supposent une croissance plus rapide de la masse salariale et des prestations sociales, ainsi qu'une augmentation de la formation brute de capital fixe. Les prévisions de l'automne 2018 de la Commission intègrent toutes les mesures relatives aux recettes et aux dépenses mentionnées dans le projet de plan budgétaire, mais elles tablent sur des recettes légèrement inférieures issues de l'introduction des additifs nanomarqueurs et des preuves de vente électroniques.

En réponse à la recommandation du 13 juillet 2018 d'améliorer le rapport coût-efficacité du système de santé et de mettre en place une stratégie efficace de gestion du personnel de santé, le projet de plan budgétaire prévoit une baisse de 108 millions d'euros des dépenses de soins de santé due à la mise en œuvre de mesures proposées dans la première phase du réexamen de ces dépenses. Le budget 2019 comporte des ressources supplémentaires qui seront utilisées pour augmenter les rémunérations du personnel infirmier et de santé, moderniser les équipements technologiques et construire de nouvelles installations.

8. En 2018, pour que la Slovaquie puisse se conformer aux exigences du volet préventif, le taux de croissance nominal des dépenses publiques, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et des mesures ponctuelles<sup>2</sup>, ne

---

<sup>1</sup> Solde corrigé des variations conjoncturelles, déduction faite des mesures ponctuelles et temporaires, recalculé par la Commission au moyen de la méthode commune.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'accord intervenu au sein du CEF en vue d'«améliorer la prévisibilité et la transparence du PSC: une attention accrue à la valeur de référence des dépenses dans le volet préventif», adopté le 29 novembre 2016 par le CEF, le taux de référence en matière de dépenses, qui est le taux de

devrait pas dépasser 2,9 %, ce qui correspond à un ajustement structurel annuel du solde structurel de 0,5 % du PIB. D'après les informations recalculées contenues dans le projet de plan budgétaire, le taux de croissance nominal des dépenses publiques primaires nettes en 2018 dépassera le taux de référence applicable en matière de dépenses. L'ampleur de l'écart sur un et deux ans fait apparaître un risque d'écart important par rapport aux exigences en 2018. Le critère du solde structurel confirme le risque d'écart important en 2018, tout en indiquant un écart sur l'ensemble de la période 2017-2018. L'évaluation globale, qui privilégie le taux de référence en matière de dépenses, traduisant plus fidèlement l'effort budgétaire de la Slovaquie, indique un risque d'écart important en 2018 et pour la période 2017-2018. Cette conclusion est confirmée par les prévisions de l'automne 2018 de la Commission.

En 2019, pour que la Slovaquie puisse se conformer aux exigences du volet préventif, et compte tenu des prévisions de l'automne 2018 de la Commission tablant sur une situation plus proche de l'objectif à moyen terme qu'au printemps 2018, le taux de croissance nominal des dépenses publiques, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et des mesures ponctuelles, ne devrait pas dépasser 4,6 %, ce qui correspond à un ajustement structurel annuel du solde structurel de 0,3 % du PIB, lequel permettrait d'atteindre l'objectif à moyen terme en 2019. Sur la base des informations contenues dans le projet de plan budgétaire, le taux de référence en matière de dépenses indique que l'on s'oriente vers une conformité en 2019, mais qu'il existe un risque d'écart important pour les années 2018 et 2019 considérées ensemble. Le critère du solde structurel indique un écart en 2019 et un risque d'écart important pour la période 2018-2019. Sur la base des prévisions de l'automne 2018 de la Commission, tant le taux de référence en matière de dépenses que le solde structurel indiquent un écart en 2019 et un risque d'écart important pour les années 2018 et 2019 considérées ensemble. Une évaluation globale fait apparaître un risque d'écart important pour la période 2018-2019, tant sur la base du projet de plan budgétaire que sur celle des prévisions de l'automne 2018 de la Commission. Cette conclusion résulte principalement des dérapages budgétaires prévus en 2018 qui ne seront pas compensés suffisamment en 2019.

À la lumière de son évaluation d'informations complémentaires relatives à une réduction prévue des dépenses publiques de 0,1 % du PIB en 2019, annoncée publiquement par les autorités slovaques et approuvée par la commission slovaque des finances et du budget le 20 novembre 2018, la Commission estime que le solde structurel (recalculé) devrait être proche de l'objectif budgétaire à moyen terme en 2019. Dans ce contexte, l'évaluation globale indique un risque d'écart par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme. Cependant, si les évaluations futures ne prévoient plus que le solde structurel soit proche de l'objectif budgétaire à moyen terme pour 2019, l'évaluation globale de la conformité devra tenir compte d'un éventuel écart par rapport à cette exigence. En particulier, l'évaluation globale de la conformité doit déterminer l'ampleur de l'écart entre la croissance des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, et la référence en matière de dépenses pour les années 2018 et 2019 considérées ensemble.

9. Dans l'ensemble, la Commission est d'avis que le projet de plan budgétaire de la Slovaquie est globalement conforme aux dispositions du pacte de stabilité et de

---

croissance maximal admissible pour les dépenses, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, est exprimé en termes nominaux à compter de 2018.

croissance. Cette évaluation est cependant fonction des projections actuelles selon lesquelles la Slovaquie sera proche de son objectif budgétaire à moyen terme en 2019. Si ces projections ne sont pas confirmées dans les évaluations futures, l'évaluation globale de la conformité devra tenir compte de l'ampleur de l'écart par rapport à l'exigence fixée par le Conseil. La Commission invite les autorités à se tenir prêtes à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de la procédure budgétaire nationale pour garantir la conformité du budget 2019 avec les règles du pacte de stabilité et de croissance.

La Commission est aussi d'avis que la Slovaquie a accompli des progrès en ce qui concerne le volet structurel des recommandations budgétaires figurant dans la recommandation adoptée par le Conseil le 13 juillet 2018 dans le cadre du Semestre européen et invite les autorités à poursuivre leurs efforts. Une description détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays sera effectuée dans les rapports par pays de 2019 et évaluée dans le cadre des recommandations par pays que la Commission doit proposer en mai 2019.

Fait à Bruxelles, le 21.11.2018

*Par la Commission*  
*Pierre MOSCOVICI*  
*Membre de la Commission*